Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2024 - 24045 - 2024 B 05545 - 528 596 778 - A M G SERVICES

Imprimé 2065 du 07/05/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	X
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE

adresse du siège social	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse de messagerie	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ

	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :

l'État de résidence		le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	

ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément			
Visa : CGA		Viseur conventionné		

Imprimé 2065 du 07/05/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	0
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Imprimé 2033A du 07/05/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	17 414	030	17 404	10
Immobilisations financières (1)		040	1 608	042		1 608
	Total I (5)	044	19 022	048	17 404	1 618
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	30	070		30
	Autres (3)	072	3 172	074		3 172
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	8 426	086		8 426
Charges constatées d'avance		092		094		
	Total II	096	11 628	098		11 628
	Total général (I + II)	110	30 650	112	17 404	13 246

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	1 500
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	27
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	
Report à nouveau			134	-22 446
Résultat de l'exercice			136	2 368
Subventions d'investissement			137	
Provisions réglementées			140	
		Total I	142	-18 551
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	7 573
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	6 413	172	24 019
Comptes courants d'associés			173	205
Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174	
		Total III	176	31 797
		Total général (I + II + III)	180	13 246

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 07/05/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	biens		215		214	
	services		217		218	83 752
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	83 752
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	2 380
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	26 998
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243	878	)	244	963
Rémunérations du personnel					250	45 247
Charges sociales					252	5 638
Dotations aux amortissements					254	
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	)	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	81 226
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 526
Produits et charges divers						
Produits financiers					(III) 280	
Produits exceptionnels					(IV) 290	
Charges financières					(V) 294	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	)	(VI) 300	158
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices					(VII) 306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	2 368

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2	312	2 368	314	
Réintégrations				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
Provisions non déductibles	322			
Impôts et taxes non déductibles	324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options — (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions				
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986			
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)	987			
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)	127			
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981			
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)	989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992			
Investissements et souscriptions outre-mer	344			
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	345			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
Divers, dont : Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	2 368	354	
Déficits				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement) 26 733 — dont imputés sur le résultat :			360	2 368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	0	372	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 07/05/2024

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	17 414	452		454		456	17 414		
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480	1 608	482		484		486	1 608		
TOTAL	490	19 022	492		494		496	19 022		

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	17 404	542		544		546	17 404	
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570	17 404	572		574		576	17 404	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 07/05/2024

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683		
Autres immobilisations incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	26 733
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	2 368
Déficits reportables	984	24 365
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	24 365

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 07/05/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant		X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée — **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 07/05/2024

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) 2033F

				Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type etlibellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique	M BENKHENNOUF SAMIR						
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	75		
Date de naissance	05/08/1978	N° Département	99	Commune	BBA	Pays	ALGERIE
Adresse (N°, type et libellé voie)	20 RUE CHARLES LECOCQ						
Code Postal	95100	Commune	ARGENTEUIL	Pays	FRANCE		
Titre et Nom patronymique	M FITAS MABROUK						
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	75		
Date de naissance	28/02/1969	N° Département	99	Commune	MANSOURA	Pays	ALGERIE
Adresse (N°, type et libellé voie)	30 ALLEE DES ALLOUETTES						
Code Postal	78955	Commune	CARRIERES SOUS POISSY	Pays	FRANCE		
Titre et Nom patronymique	M BENHEBRI SOFIANE						
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	75		
Date de naissance	16/03/1983	N° Département	99	Commune	ERBEA-MANSOURA	Pays	ALGERIE
Adresse (N°, type et libellé voie)	94 RUE DU PRESIDENT KENNEDY						
Code Postal	92700	Commune	COLOMBES	Pays	FRANCE		
Titre et Nom patronymique	M BOUTCHICHE FAOUZI						
Nom marital		% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	75		
Date de naissance	16/10/1970	N° Département	99	Commune	MEGHNIA	Pays	ALGERIE
Adresse (N°, type et libellé voie)	6 RUE PAUL GAUGUIN						
Code Postal	93600	Commune	AULNAY SOUS BOIS	Pays	FRANCE		

SARL AMG SERVICE
6 RUE PAUL GAUGUIN
93600 AULNAY SOUS BOIS
SARL au capital de 1 500.00 €

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 30 JUIN 2024 à 9 H 00

Ordre du jour : Approbation des comptes 2023

Sont présent :

* Monsieur BENKHENNOUF SAMIR, propriétaire de 25 parts

* Monsieur FITAS MABROUK, propriétaire de 25 parts

* Monsieur BENHEBRI SOFIANE, propriétaire de 25 parts

* Monsieur BOUTCHICE FAOUZI, propriétaire de 25 parts

La totalité des parts est représentées et l'assemblée peut valablement délibérer.

Résolution première :
Les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2023.
Le résultat 2023 a donc été bénéficiaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution deuxième :
Les associes donnent quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.
Cette résolution à été votée à l'unanimité.

Résolution troisième :
Les associés approuvent les comptes tels qu'ils sont présentés.
Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution quatrième :
L'assemblée des actionnaires approuve les différentes conventions conclues au cours de l'exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associées concernées ne prenant pas part aux votes.

En foi de quoi, est dressé le présent procès verbal.

Fait à AULNAY SOUS BOIS,
Le 30 Juin 2023.

SARL AMG SERVICES
6 RUE PAUL GAUGUIN
93600 AULNAY SOUS BOIS
Au capital de 1 500,00 €

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue par l'Article 233 quater du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 DECEMBRE 2023** se présente de la façon suivante : (En annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2023** s'est soldé par un **résultat bénéficiaire** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbations.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble du monde économique.

Néanmoins, nos résultats ont été conformes à nos prévisions.
Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudent en matière de prévisions.

FILIALES, PARCITIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 85-705 du 12 Juillet 1985 et n° 87-416 du 17 Juillet 1987,

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- aucune prise de participation dans une société
  Ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'Évaluation DES COMPTES :
(Article 1341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983)

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et de compte de Résultat de l'exercice 2012, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividendes au cour des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.
Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice :
NEANT

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent :
NEANT

COMPTE RENDU DE L' ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Article L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1er Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'activité : **Nettoyage.**

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité dans le secteur de :

Activité Résultats : **BENEFICIAIRE**

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.

SARL AMG SERVICES
6 RUE PAUL GAUGUIN
93600 AULNAY SOUS BOIS
Au capital de 1 500,00 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
le 30 Juin 2024 à 9 Heures.

L'associé s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Étais présent :

* Monsieur BENKHENNOUF SAMIR, propriétaire de 25 parts

* Monsieur FITAS MABROUK, propriétaire de 25 parts

* Monsieur BENHEBRI SOFIANE, propriétaire de 25 parts

* Monsieur BOUTCHICE FAOUZI, propriétaire de 25 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUTCHICE FAOUZI, Gérant.
Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à disposition des membres :

1°) La copie des lettres de convocation.
2°) Le rapport de la Gérance.
3°) Le texte des résolutions proposées.
4°) Les comptes de l'exercice : Bilan, Compte de résultat, Annexes.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
- Approbation des comptes et du résultat de l'exercice
- Affectation des résultats
- Quitus
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.
Après discussion, et, lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
Le résultat étant entièrement bénéficiaire, il est décidé e reporter en totalité le résultat.

Résultat: **Bénéficiaire de 2 368.00€**

REPORT A NOUVEAU : **- 22 446.00€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée, et il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a été effectué aucune distribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**.

Total du **bilan** ..... **13 246.00€**
Total du compte de **résultat** en liste ..... **83 752.00€**
Résultat Bénéficiaire ..... **2 368.00€**

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

****

Éléments de l'annexe à fournir par les petites ou moyennes sociétés.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	N/PRODUITES
1°) REGLES ET METHODES COMPTABLE		
- Méthode d'évaluation	xx	
- Changement de méthodes		xx
- Dérogations		xx
- Informations complémentaires	xx	
2°) COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
- Etat de l'actif immobilisé	xx	
- Etat des amortissements	xx	
- Etat des provisions	xx	
- Etat des échéances et des dettes	xx	
- Informations complémentaires	xx	
3°) ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRE INFORMATION		
- Crédit bail		xx
- Engagement financiers		xx
- Dettes garanties par des sûretés réelles		xx
- Liste des filiales et participations		xx
4°) AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	X	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce Articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencements et installations	07 ans
- Installations techniques	03 à 05 ans
- Matériel et outillage	03 à 05 ans
- Matériel de transport	05 ans
- Matériel et mobilier de bureau	05 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS
Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.